

RÈGLEMENTS TIRAGE MOITIÉ-MOITIÉ

Informations

Le présent tirage moitié-moitié est tenu dans le cadre de l'événement Marathon de Longueuil Sun Life 2026. La période de vente débute dès la réception du permis de la RACJ et se termine le dimanche 17 mai 2026 à 13 h.

Les billets sont vendus exclusivement en ligne par l'entremise de la plateforme électronique Rafflebox, fournisseur de services technologiques autorisé : [Live Raffles | Rafflebox](#)

Le tirage est effectué une seule fois, immédiatement après la fin de la période de vente soit le dimanche le 17 mai à 13 h, au moyen du système électronique sécurisé de la plateforme de vente, le dimanche 17 mai à 13 h 01.

Numéro de licence RACJ : L-03340

Description

Le tirage moitié-moitié consiste en une loterie pour laquelle l'unique personne gagnante remporte cinquante pour cent (50 %) des revenus bruts provenant de la vente des billets. L'autre moitié est conservée par la Fondation afin de soutenir sa mission caritative.

Admissibilité et participation

Pour participer, une personne doit être âgée de 18 ans ou plus et être physiquement au Québec au moment de l'achat.

Le personnel, les bénévoles et les administrateur·trice·s de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal et de l'Institut de Cardiologie de Montréal sont admissibles au tirage.

Les administrateur·trice·s et les employé·e·s de l'entreprise exploitant la plateforme de tirage électronique ne sont pas admissibles.

Les billets électroniques peuvent être achetés durant la période de vente autorisée en accédant à la plateforme électronique et en acceptant les modalités transactionnelles applicables. L'achat de billets peut requérir : un accès à Internet, un appareil compatible, une carte de crédit valide ou de l'argent comptant lorsque ce type de paiement est accepté.

Chaque billet électronique comporte un numéro unique attribué aléatoirement par le système électronique sécurisé. Un reçu électronique indiquant les numéros de billets achetés est transmis par courriel à l'adresse fournie lors de l'achat. Ce reçu constitue la preuve officielle de participation.

Aucun billet ne peut être vendu autrement que via la plateforme électronique sécurisée.

Toutes les ventes sont finales. Aucun remboursement ni échange n'est permis, sauf en cas de disposition contraire prévue par la loi ou exigée par la RACJ.

Prix des billets

Les billets sont offerts selon les forfaits suivants :

- **3 billets pour 10 \$**
- **15 billets pour 20 \$**
- **50 billets pour 40 \$**

Réclamation du prix

La personne gagnante sera contactée par courriel et par téléphone à l'aide des coordonnées fournies lors de l'achat dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Elle disposera de dix (10) jours ouvrables suivant la prise de contact pour réclamer son prix auprès de la Fondation. Pour réclamer le prix, la personne gagnante devra prouver son identité et confirmer qu'elle est âgée de 18 ans ou plus en présentant deux pièces d'identité et remplir le formulaire d'acceptation du prix. Passé ce délai, il y aura un autre tirage, et ce, jusqu'à ce que le prix soit réclamé.

Le prix sera remis par virement bancaire en dollars canadiens, il est non transférable et ne porte aucun intérêt.

Conditions générales

Le nombre total de billets disponibles est indéterminé. Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus.

Le numéro gagnant est publié sur la plateforme de vente. En cas de divergence entre cette publication et toute autre annonce, le numéro officiel annoncé sur la plateforme électronique prévaut.

Aucun reçu pour fins fiscales n'est émis pour l'achat de billets.

Tout billet falsifié, altéré ou obtenu illégalement est nul. En cas de problème technique majeur, la Fondation peut suspendre, annuler ou reporter le tirage conformément aux directives de la RACJ. Les décisions de la Fondation sont finales, sous réserve des lois applicables.

Le tirage est assujéti à toutes les lois et réglementations applicables, notamment celles de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ).